



Intervention de M. Christian DUPESSEY, Vice-président départemental de l'Adm74

Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Merci Monsieur le Président, Cher Nicolas RUBIN, de donner au vice-président départemental de l'Association des Maires que je suis une tribune pour évoquer très rapidement en votre présence à toutes et tous, deux sujets qui ont marqué notre actualité en 2016.

Je pense en premier lieu au processus qui a conduit à l'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale pour la Haute-Savoie, qui a soulevé bien des passions mais qui a su trouver une issue de compromis, le 4 mars dernier.

Notre carte intercommunale est désormais achevée et les choses se déroulent plutôt bien.

Même si l'adoption de notre schéma départemental de coopération intercommunale a révélé une forme de résignation de certains élus pas toujours favorables aux regroupements envisagés, la perspective de sa mise en œuvre concrète a suscité une grande mobilisation des élus afin d'imaginer la gouvernance et le projet des futurs territoires.

Je voudrais saluer le courage et la force de conviction des élus qui ont porté la constitution de communes nouvelles.

Je citerai :

Aviernoz, Evires, Les Ollières, Saint-Martin-Bellevue et Thorens-les-Glières pour la commune nouvelle de Fillière et Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy et Seynod pour la commune nouvelle d'Annecy.

Avec une mention particulière pour Annecy, seul regroupement en France de Communes urbaines. Que notre Chef Lieu de département avec plus de 120 000 habitants soit un moteur pour notre département et permette une vraie reconnaissance au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes, c'est une bonne chose. Et c'est le Maire et Président d'Annemasse Agglo qui le dit parce que je suis persuadé que c'est en jouant la complémentarité, en associant nos spécificités qu'ensemble, dans le respect des uns et des autres, on peut porter haut les couleurs de la Haute-Savoie.

Je voudrais aussi saluer le travail de la C.D.C.I. Je le fais d'autant plus que je n'en suis plus membre. Et, même si les débats ont été vifs et quelquefois tendus, si tous n'ont pas approuvé ces décisions, je peux vous dire qu'elles ont été prises avec sérieux et conviction. Notre Association a, dans le travail préparatoire pleinement joué son rôle.

Je salue aussi notre ex-Préfet Georges-François LECLERC, qui lui aussi avec conviction et quelquefois avec vigueur a été un moteur de la nouvelle organisation administrative de nos territoires. Rappelons simplement que le schéma départemental de coopération intercommunale a été voté par la C.D.C.I.

Et la leçon que l'on peut tirer de cette période c'est que dans un cadre législatif précis, les élus locaux sont capables de porter des évolutions d'intérêt général à partir du moment où l'on prend en compte leurs démarches.

Le travail se poursuit et aujourd'hui témoigne de la volonté des élus d'avancer ensemble et de s'adapter aux évolutions de notre société, malgré les nombreux bouleversements que ces nouveaux périmètres intercommunaux induisent, notamment du point de vue de la gouvernance, de l'exercice des compétences et de la gestion des ressources humaines.

Sur ce dernier point, les ressources humaines, il convient de rappeler l'importance d'associer nos personnels administratifs aux changements qui se profilent et qui suscitent dans bien des cas, des inquiétudes et des interrogations.

L'accompagnement au changement est primordial et je vous invite, chers collègues, à regarder avec attention ce que vous propose votre association en matière de formation sur ce sujet.

Cette restructuration de la carte intercommunale constitue également pour notre association un véritable enjeu qu'il nous faut aujourd'hui relever. Car si toutes les communes adhèrent à l'association des Maires de Haute-Savoie, quelques intercommunalités restent encore en retrait et nous respectons leur choix.

Le passage de 29 à 21 communautés au 1^{er} janvier 2017 devrait confirmer la légitimité de nos actions. Car notre force réside dans notre représentativité au niveau local et au niveau national.

Ne l'oublions pas, l'Association des Maires de France est aussi l'Association des Présidents d'Intercommunalité et ce sont de ses adhérents que naît sa force et l'écoute qu'on lui accorde sur de nombreux sujets qui intéressent nos collectivités, des toutes petites communes aux plus grandes métropoles.

Président d'une communauté d'agglomération adhérente à l'Association des Maires de Haute-Savoie, et par là-même à l'Association des Maires de France, j'en suis pleinement convaincu.

Et c'est pour cela que je salue la récente décision du Parlement qui permet enfin de reconnaître la mission d'intérêt général menée par les associations d'élus locaux, en les excluant définitivement de la liste des représentants d'intérêts.

Le projet de loi Sapin II sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, en son article 13, omettait en effet initialement une telle exclusion, ce qui avait pour conséquence l'obligation pour nos associations d'élus de déclarer leurs contacts avec les parlementaires et les ministres, comme n'importe quel autre « lobby ».

C'était totalement ignorer la vocation première de l'AMF et des associations d'élus qui est bien de porter auprès des pouvoirs publics les préoccupations des exécutifs élus des collectivités locales.

Rappelons-le, nos actions ne sont guidées que par la recherche de l'intérêt général, et cela ne peut être assimilé à la recherche d'intérêts purement privés, loin de là.

C'est grâce à la mobilisation de tous, et notamment de nos parlementaires de toutes couleurs politiques que nous avons obtenu gain de cause et fait ainsi respecter l'objet même des associations représentatives d'élus locaux.

Voilà très brièvement ce que je souhaitais vous dire en préambule de la partie statutaire de notre assemblée générale, qui ne peut se tenir aujourd'hui que grâce à votre soutien et à votre fidélité. Je vous remercie.